

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DÉLIBÉRATION N° 2025-17(GCAP)

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**

L'an deux mille vingt-cinq et le 14 octobre, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Date de convocation : 26 septembre 2025

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 14

Absents : 8

Votants : 15 (14 + 1 pouvoir)

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Étaient présents : Claude BONDIL, Stéphanie COLOMBERO, Alain DELSAUX, Lila DESJARDINS (en visioconférence), Robert GAY, Marcel GOSSA, Maurice JAYET, Bernard LIPERINI, Marion MAGNAN, Patricia PAUL, Jean-Yves ROUX (en visioconférence et ayant reçu pouvoir de madame Patricia GRANET-BRUNELLO, excusée), Laurie SARDELLA, Daniel SPAGNOU.

Objet : Adoption du procès-verbal de la réunion du CASDIS du 26 juin 2025

Le président expose :

Le procès-verbal de la réunion du 26 juin a été porté à la connaissance des membres du conseil d'administration.

Il leur est demandé de bien vouloir en délibérer et d'approuver ce document.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le président du conseil d'administration



Jean-Claude CASTEL

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20251014-2025-17-GCAP-DE
Date de télétransmission : 21/10/2025
Date de réception préfecture : 21/10/2025



**SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE
SECOURS DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION DU 26 JUIN 2025 – 15 H 30

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS – 3 MARS 2025

ORDRE DU JOUR

Rapport n°1 : Adoption du procès-verbal du CASDIS du 3 mars 2025

Communication n°1 : Relevé des décisions des réunions du bureau des 13 mars et 14 mai 2025

Rapport n°2 : Désignation des membres du Conseil d'administration au sein de l'Établissement Public Interdépartemental œuvrant pour la protection de la forêt méditerranéenne et de son environnement

Rapport n°3 : Convention de partenariat relative aux cadets de la Sécurité civile entre le service départemental d'incendie et de secours et le lycée d'enseignement général et technologique de Carmejane-Maurice Plantier

Rapport n°4 : Modification du règlement budgétaire et financier

Communication n°2 : Compte-rendu de la délégation accordée au président en matière d'emprunts et de lignes de trésorerie

Communication n°3 : Conditions de mise à disposition d'un véhicule léger infirmier au bénéfice du centre hospitalier de Digne-les-Bains pour apporter un soutien aux fermetures des services d'accueil et d'urgence des Alpes de Haute-Provence

Communication n°4 : Conditions de mise à disposition d'un véhicule léger infirmier au bénéfice du centre hospitalier de Digne-les-Bains pour renforcer le secteur de Castellane

Étaient présents :

Les membres avec voix délibérative .

Claude BONDIL, Alain DELSAUX, Lila DESJARDINS, Patrick VIVOS (représentant madame GRANET-BRUNELLO, Maurice JAYET, Bernard LIPERINI, Michèle MOUTTE, Patricia PAUL, Serge PRATO, Sandra RAPONI, Laurie SARDELLA.

Les membres avec voix consultative :

Médecin hors-classe Frédéric PETITJEAN, médecin-chef de la sous-direction santé ;
Commandant Jean-Christophe JULIEN, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers ;
Madame Valérie LÈBRE, référente mixité et lutte contre les discriminations ,
Lieutenant Stéphane DE COLIERE, représentant les officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;
Adjudant-chef José VAZQUEZ, collègue des sapeurs-pompiers professionnels non-officiers (en visioconférence) ;
Madame Christelle BROTONS, représentant les personnels administratifs, techniques et spécialisés

Assistaient également à la réunion :

Madame Fabienne MONMARSON, directrice du cabinet de monsieur le préfet (en visioconférence) ;
Colonel Sylvain BESSON, directeur départemental des services d'incendie et de secours ,
Colonel Nicolas BROU, directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours ;
Monsieur Bruno CARLIER, directeur général des services du conseil départemental ;
Lieutenant-colonel Henri COUVÉ, chef du groupement compétences et potentiels humains ;
Lieutenant-colonel Olivier CHANTRIAUX, chef du groupement soutien opérationnel et logistique ,
Madame Marie-France MICHEL, cheffe du groupement coordination, appui, pilotage

Étaient excusés .

Monsieur Marc CHAPPUIS, préfet des Alpes de Haute-Provence représenté par madame MONMARSON (en visioconférence) ,

Mesdames, messieurs Stéphanie COLOMBERO, Michèle COTTRET , Benoît GAUVAN, Robert GAY (a donné pouvoir au président CASTEL) ; Marcel GOSSA , Patricia GRANET-BRUNELLO (représentée par Patrick VIVOS) , Marion MAGNAN , Isabelle MORINEAUD , Daniel SPAGNOU , Jean-Michel TRON.

Monsieur Jean-Mickaël GASPARD, Comptable public ,

Capitaine Denis AUZIAS, représentant les officiers de sapeurs-pompiers volontaires ;

Adjudante Sabine RAYNAUD, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non-officiers

Le président remercie les élus, la directrice du cabinet de monsieur le préfet et les représentants du personnels de leur présence.

Il désigne madame PAUL en qualité de secrétaire de séance Cette dernière procède à l'appel Le quorum étant atteint le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Avant d'aborder les rapports inscrits à l'ordre du jour, le président communique plusieurs informations aux membres du CASDIS

Le président indique que de nombreux postes d'administrateurs de l'UDSP 04, dont le siège de président, étaient à renouveler en 2025. À l'issue des élections qui se sont déroulées lors du congrès le 7 juin dernier à Château-Arnoux, il a été procédé le 24 juin à l'élection du président de l'UDSP04.

Le commandant VALLOIS, président depuis plus de 18 ans, n'étant pas candidat à sa réélection, c'est le commandant JULIEN qui a été élu président de l'UDSP 04 Il pourra, pour mener à bien ses missions en faveurs des sapeurs-pompiers, compter sur le soutien du SDIS et du comité exécutif de l'UDSP04

Il adresse ses félicitations au nouveau président et ses remerciements au commandant VALLOIS pour les 18 années d'investissement Il indique que ce dernier reste président d'honneur et membre du bureau de l'UDSP04 Les membres du CASDIS s'associent pleinement à ces félicitations.

Le président et le directeur départemental présentent ensuite le dispositif mis en place dans le département pour prévenir et lutter contre les feux de forêts et d'espaces naturels, à savoir

- 1500 sapeurs-pompiers, 80 piquets journaliers de gardes postées en plus des 60 habituels, soit 140 sapeurs-pompiers mobilisables pouvant être portés à 178 en cas de risque accru ,
- 51 SPV saisonniers extras départementaux ,
- 11 GIFF (groupes d'intervention feux de forêts) ;
- 7 CCFS, 49 CCFM, 17 CCFL, 5 CCGC, 20 engins de lutte contre le feu en zone péri-urbaine, 53 VLHR, 2 Véhicules Poste de Commandement mobiles
- Renforts des moyens aériens nationaux
- Collaboration avec les partenaires institutionnels (ONF, gendarmerie, OFB, écogardes du parc naturel régional du Verdon) pour les dispositifs préventifs et les patrouilles lacustres autour des lacs du Verdon
- 17 Surveillants des zones de baignades (Castellane, Sainte-Croix, Esparron, Serre-Ponçon)

Le président fait ensuite une présentation de la situation budgétaire du SDIS arrêtée au 23 juin 2025

Il indique que la situation budgétaire constatée est conforme la trajectoire normale du budget voté le 3 mars dernier. Le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement est de 43% soit 4 points en dessous du montant théorique maximum de réalisation

Pour les dépenses de gestion courante et les frais de personnels, les taux de réalisation sont de 44%. Toutefois, les efforts de gestion et de maîtrise des dépenses pourraient être mis à mal du fait d'une saison estivale chargée.

La partie des indemnités opérationnelles versées à nos sapeurs-pompiers volontaires représente 1,7 M€ sur les 4,7 M€ soit 36% du volume annuel. Ces éléments sont à manier avec grande prudence si saison feux de forêts comme en 2022 qui aurait des forts impacts budgétaires et mettrait à mal les efforts de gestion

Le taux de réalisation des charges financières est de 30% et celui des autres frais de gestion est à 28%

Le président indique que la partie recettes réelles de fonctionnement n'appelle pas à d'inquiétude particulière.

Côté cotisations communales et EPCI compétents, le taux de cotisations versées est de 55% étant précisé que de nombreuses collectivités ont opté pour l'étalement sur l'exercice 2025

A la date du 23 juin, 4 EPCI et 17 communes n'ont pas encore versés leur contribution même partielle

S'agissant des investissements, le président rappelle que la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement se poursuit.

- 2 CCFM Haute Pression et le véhicule commando feux de forêts commandés en 2023 devraient être livrés cet été ,
- Le CCF super et le FPTSR devraient normalement être livrés fin octobre ,
- Les 4 VLTT pick-up sont à la mise peinture et devraient être disponibles rapidement.
- La plateforme logistique devrait être livrée en octobre prochain.

Pour ce qui concerne les recettes d'investissement, le président précise que de nombreuses demandes de subventions ont été déposées en particulier au niveau européen. Les dossiers sont en cours d'instruction. Il indique qu'un emprunt de 2,5 M€ a été contractualisé avec la Société Générale. Les conditions de cet emprunt font l'objet d'une communication spécifique inscrite à l'ordre du jour de cette réunion.

Le président aborde ensuite les rapports inscrits à l'ordre du jour

Rapport n°1 . Adoption du procès-verbal de la réunion du CASDIS du 3 mars 2025

Le procès-verbal de la réunion du bureau du Conseil d'administration du 3 mars 2025 a été porté à la connaissance de chaque membre

Le président met le rapport aux voix. En l'absence d'observation, il est adopté à l'unanimité

Communication n°1 . Relevé des décisions des réunions du bureau des 13 mars et 14 mai 2025

Le bureau s'est réuni les 13 mars et 14 mai 2025, conjointement à la commission des finances. Lors de ces deux réunions, toutes les délibérations ont été adoptées, à l'unanimité.

Par souci de transparence et afin de ne pas alourdir les séances du conseil d'administration par la lecture exhaustive des décisions adoptées par le bureau, le président propose que les procès-verbaux de ces réunions soient transmis aux membres du conseil d'administration. Il rappelle également que les procès-verbaux de ces deux réunions sont consultables sur le site Internet du SDIS 04, dans la rubrique recueil des actes administratifs.

Les membres du CASDIS valident cette proposition et prennent acte de cette communication

Rapport n°2 Désignation des membres du Conseil d'administration au sein de l'Établissement Public Interdépartemental œuvrant pour la protection de la forêt méditerranéenne et de son environnement

Le président rappelle que par délibération 2021-29(DIR) en date du 7 septembre 2021, le Conseil d'administration a désigné Robert GAY et Patricia PAUL en qualité respective de membre titulaire et membre suppléant pour siéger au conseil d'administration de l'Établissement Public Interdépartemental œuvrant pour la protection de la forêt méditerranéenne et de son environnement à l'Entente auquel le SDIS 04 adhère depuis 2006

Afin de lui permettre de siéger avec voix délibérative dans cette instance à laquelle il est régulièrement convoqué, il propose de modifier ces désignations comme suit

Représentant titulaire Jean-Claude CASTEL

Représentant suppléant . Robert GAY.

Ce rapport n'entraîne aucune observation. Il est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

Rapport n°3 : Convention de partenariat relative aux cadets de la Sécurité civile entre le service départemental d'incendie et de secours et le lycée d'enseignement général et technologique de Carmejane-Maurice Plantier

Le président indique que le colonel BESSON lors d'une rencontre avec le principal du lycée de Carmejane a évoqué la possibilité d'établir un partenariat afin de développer des actions en faveur du volontariat.

Cette réflexion a abouti à la rédaction d'une convention relative à la création d'une classe de cadets de la sécurité civile qu'il est proposé d'adopter ce jour. Actuellement plus d'une trentaine de sapeurs-pompiers volontaires sont agriculteurs et ce lycée forme des élèves à ce métier et plus largement, à la gestion des milieux naturels

Ce partenariat avec le lycée Carmejane viendra s'ajouter à la classe de Jeunes Sapeurs-Pompiers de La Motte du Caire et au bac professionnel des métiers de la sécurité de Sisteron. Ces actions s'inscrivent pleinement dans la circulaire du ministère de l'intérieur relative aux orientations en matière de sécurité civile et notamment celles visant à renforcer la culture de la sécurité civile

Le président souligne que cela va également dans le sens de la feuille de route sur la résilience rédigée par le colonel BESSON à la demande du préfet, l'objectif étant que le territoire soit en capacité de se défendre contre les aléas climatiques à l'échelon local en priorité. Pour cela il est nécessaire

d'apprendre aux élus locaux à prendre les décisions adaptées et à la population à adopter les bons gestes.

La circulaire prévoit aussi des actions pour développer le sens civique des plus jeunes et favoriser leur engagement dans le volontariat. Elle permet de reconnaître les cadets de la sécurité civile comme des assistants de sécurité lors d'exercices d'évacuation ou en cas de confinement.

Le président présente ensuite les 11 actions prévues pour l'année scolaire 2025/2026 et détaille les conditions de mise à disposition de l'équipe pédagogique et des locaux du SDIS qui se feront à titre gracieux, dans la limite de 19 heures par an, pour 15 élèves.

Le président souligne qu'il s'agit d'un partenariat « gagnant-gagnant », pour le lycée, pour les élèves et pour le SDIS.

Au terme de cette présentation le président met le rapport aux voix. En l'absence d'observation il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°4 : Modification du règlement budgétaire et financier

Le président présente ce rapport destiné à prendre en compte les nouvelles dénominations des groupements, à la suite de la modification de l'organigramme en mars dernier.

Il précise que ce règlement intègre également les dispositions relatives au Compte Financier Unique depuis le passage à la nomenclature M57 et intègre certains ajustements en termes de commande publique.

Ce rapport n'entraîne aucune observation. Il est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

Communication n°2 : Compte-rendu de la délégation accordée au président en matière d'emprunts et de lignes de trésorerie.

Le président présente cette communication par laquelle il rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation que lui a donnée le CASDIS en matière d'emprunts et de lignes de trésorerie.

Il indique qu'une consultation a été lancée par le groupement Finances, avec l'appui de notre consultant sur la dette, le 25 mars dernier pour un emprunt de 2,5 m€.

7 organismes ont été consultés, 6 ont répondu (Caisse d'Épargne, Société Générale, Crédit agricole, Crédit Mutuel, Arkéa).

Après analyse, le service s'oriente vers un emprunt à taux variable avec possibilité de basculer sur un taux fixe lorsqu'il sera plus favorable, les taux fixes étant toujours élevés.

L'offre de la Société Générale, indexation Euribor 3 mois + marge bonifiée (20 ans = 0.64%, 25 ans = 0.59%) dénommée « taux variable optimisé » dans l'offre SG avec un *floor* à 2.00%, est retenue.

Les membres du conseil d'administration ont pris acte de cette communication.

Communication n°3 : Conditions de mise à disposition d'un véhicule léger infirmier au bénéfice du centre hospitalier de Digne-les-Bains pour apporter un soutien aux fermetures des services d'accueil et d'urgence des Alpes de Haute-Provence

Le président indique que le SDIS 04 est régulièrement sollicité par la délégation territoriale de l'ARS et l'hôpital de Digne-les-Bains afin de mettre à disposition un Véhicule Léger Infirmier (VLI) lors des difficultés pouvant être rencontrées à l'occasion de la fermeture concomitante des services d'accueil et d'urgence.

En application des dispositions de la convention signée en mai 2025, une garde de 12 heures sera facturé 650 euros pour un VLMI avec infirmier ou 1026 € si la VLI est armé par un médecin en lieu et place d'un infirmier. Les frais de restauration (8 € par personne) seront facturés en sus.

Au terme de cette présentation les membres du conseil d'administration ont pris acte de cette communication.

Communication n°4 : Conditions de mise à disposition d'un véhicule léger infirmier au bénéfice du centre hospitalier de Digne-les-Bains pour renforcer le secteur de Castellane.

Le président indique que la mise à d'un VLI en renfort sur le secteur de Castellane, pour répondre aux sollicitations de l'ARS est activée depuis l'été 2022. Ce dispositif sera reconduit pour cet été selon les modalités de la convention vues précédemment et ce du 1^{er} juillet au 31 août 2025.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions diverses, le président rappelle aux membres du conseil d'administration que l'inauguration de la nouvelle caserne de Riez aura lieu le 28 juin à 11 heures.

La passation de commandement du CIS Allos aura lieu le 4 juillet à 18 heures 30.

Il indique également que la commission d'appel d'offres se réunira le 2 octobre à 14h30 et sera suivie d'une réunion du bureau et de la commission des finances le même jour, à 15 heures.

Le président remercie l'assemblée, madame la directrice de cabinet pour leur participation et les représentants du personnel pour leur présence et lève la séance à 16 heures 30.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE



PATRICIA PAUL

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



JEAN-CLAUDE CASTEL